

LE MAIRE DE POINTE-À-PITRE

CONVOQUE LE CONSEIL MUNICIPAL

en sa quatrième séance de l'année 2021

LE JEUDI 8 JUILLET 2021 17 heures 30, à la salle des délibérations de l'Hôtel de ville

Le II de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020, modifié par la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021, prévoit, jusqu'au 30 septembre 2021, que « aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de covid-19, le maire, le président de l'organe délibérant d'une collectivité territoriale ou le président d'un groupement de collectivités territoriales peut décider, pour assurer la tenue de la réunion de l'organe délibérant dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, que celle-ci se déroulera sans que le public soit autorisé à y assister ou en fixant un nombre maximal de personnes autorisées à y assister. Le caractère public de la réunion est réputé satisfait lorsque les débats sont accessibles en direct au public de manière électronique. Lorsqu'il est fait application du premier alinéa du présent II, il est fait mention de cette décision sur la convocation de l'organe délibérant ».

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES GENERALES

- 1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 25 novembre 2020
- 2. Désignation des représentants, titulaire et suppléant, à la Commission d'Elaboration du Schéma d'Aménagement Régional (CESAR)

AFFAIRES CONCERNANT LES CRECHES MUNICIPALES

- 3. Demande de subvention en investissement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) crèche municipale de Pointe-à-Pitre Sorel BELLEMARE
- 4. Demande de subvention en investissement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales CAF crèche municipale de Pointe-à-Pitre Georgette EZTOL

AFFAIRES CONCERNANT LA DIRECTION DE L'AMENAGEMENT, DE L'URBANISME, ET DES SERVICES TECHNIQUES

- 5. Demande de subvention Achat d'équipements nécessaires pour respecter les normes desante et de sécurité au travail dans la lutte contre la propagation de la covid-19
- 6. Demande de subvention Acquisition d'équipements de télétravail nécessaire à la poursuite de l'activité et formationdes agents durant la période de crise sanitaire

AFFAIRES CONCERNANT LA DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

7. Validation de la candidature de la ville de Pointe-à-Pitre à l'appel à projet du gouvernement pour l'équipement numérique de trois écoles élémentaires

AFFAIRES FINANCIERES

- 8. Subvention de fonctionnement 2021 allouée à la Caisse des écoles de Pointe-à-Pitre (CDE)
- 9. Subvention de fonctionnement 2021 allouée au Centre communal d'action sociale de Pointe-à Pitre (CCAS)
- 10. Subvention de fonctionnement 2021 allouée au Centre des Métiers d'Art (CMA)
- 11. Vote du Compte de Gestion (CG) 2020
- 12. Vote du Compte Administratif (CA) 2020
- 13. Modification des AP CP (autorisations de programme Crédits de paiement)
- 14. Imputation du résultat du Compte Administratif 2020 au Budget Primitif (BP) 2021
- 15. Présentation de l'état des indemnités des élus 2021
- 16. Vote du Budget Primitif 2021
- 17. Vote du Budget annexe « Maison de Quartier », BP 2021

Harry DURIMEL

Le Maire,